

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00293 Numéro SIREN : 340 747 146 Nom ou dénomination : SAGEC MEDITERRANEE
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt 5579

« SAGEC MEDITERRANEE »

Société par actions simplifiée au capital social de 100.000 €
Siège social : Le Louvre, 13 rue Alphonse Karr
06000 NICE
340 747 146 RCS NICE

EXTRAIT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

Quatrième résolution

La collectivité des actionnaires, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de 197.602,36 € qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

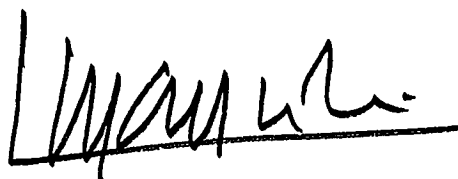
-à la distribution de dividendes	60.000,00 €
-aux réserves facultatives, le solde	137.602,36 €

	197.602,36 €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que conformément à l'article 28 I-3° de la Loi de finances 2018, les revenus distribués aux personnes physiques sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte, de 12,80 %, imputable sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. Les revenus distribués sont également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,20 % conformément à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.

Mise aux voix, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT, Jean Christophe PARPAITE





N°15949*01

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS SAGEC MEDITERRANEE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

12

Adresse de l'entreprise "Le louvre" 06000 NICE

Durée de l'exercice précédent*

15

Numéro SIRET* 3 4 0 7 4 7 1 4 6 0 0 0 4 1

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 150		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	12 196		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	979		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	117 240		
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	37 515		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	32 728			
TOTAL (II)		BJ	BK	119 369		
				140 885		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ	14 625	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 260 730	
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 000	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	98 787	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 963	
	TOTAL (III)		CJ	CK	19 625	
					6 302 480	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	138 994		
				6 443 365		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		12 196	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS SAGEC MEDITERRANEE		Néant ☐ *		
				Exercice N 31/12/2018		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100 000.....)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	366 120	
	Report à nouveau			DH	342 552	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	197 602	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 016 274	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 780	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	206 203	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	178 766	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 170 300	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 953 883	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 916 159	
TOTAL (IV)			EC	5 427 091		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 443 365		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	5 427 091
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 780	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SAGEC MEDITERRANEE						Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF
		services *	FG	5 519 892	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	5 519 892	FK		FL
	Production stockée *						FM
	Production immobilisée *						FN
	Subventions d'exploitation						FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP
	Autres Produits (1) (11)						FQ
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	6 429 256
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS
	Variation de stock (marchandises) *						FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX
	Salaires et traitements *						FY
	Charges sociales (10)						FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA
			- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	19 625
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)						GE
			Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	343 976
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI	15 383
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
			Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
			Total des charges financières (VI)				GU
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-48 688
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	279 906

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS SAGEC MEDITERRANEE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 711
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 711
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 812
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 812
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-4 100
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	78 203
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 433 967
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 236 365
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	197 602
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	34 463
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Soldes comptes centimes			
SAGEC RHONE ALPES REFACT LOYER		7 241	
Affaires abandonnées		1 221	
Amendes pénalités		349	
Erreur LE CRAVIER TRANSPORT			5
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise										SAS SAGEC MEDITERRANEE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
								1				2				3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	13 346		KE			KF						
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI						
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ			KK			KL					
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM			KN			KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants		M2				KP			KQ	14 795					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3				KS			KT						
		Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	88 799		KW						
		Matériel de transport *										KY			KZ	2 198					
	Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	66 573		LC	1 250						
	Emballages récupérables et divers *										LE	3 050		LF							
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ						
	Avances et acomptes								LK			LL			LM						
	TOTAL III								LN	158 422		LO			LP	18 243					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G				8M			8T							
	Autres participations						8U		37 515		8V			8W							
	Autres titres immobilisés						1P				1R			1S							
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		32 412		1U			1V	315						
	TOTAL IV						1Q		69 927		1R			1S	315						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G		241 696		0H			0J	18 559							
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
						1				2				3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			C0			D0			D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	13 346		IX					
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ					
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC						
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF						
		Inst. gales, agents et am. des constructions				IS			MG			MH	14 795		MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK			ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers				IU			MM			MN	88 799		MO						
		Matériel de transport				IV			MP			MQ	2 198		MR						
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW			MS			MT	67 823		MU						
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW	3 050		MX						
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB					
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF					
	TOTAL III						IY			NG			NH	176 666		NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				0U			M7			0W						
	Autres participations				I0				0X			0Y	37 515		0Z						
	Autres titres immobilisés				11				2B			2C			2D						
	Prêts et autres immobilisations financières				12				2E			2F	32 728		2G						
	TOTAL IV				13				NJ			NK	70 243		2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14				0K</													

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SAGEC MEDITERRANEE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise SAS SAGEC MEDITERRANEE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 150	PF		PG		PH	1 150	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW	979	PX		PY	979	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	65 475	QE	5 115	QF		QG	70 591	
	Matériel de transport		QH		QI	166	QJ		QK	166	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	41 407	QM	5 077	QN		QO	46 483	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	106 882	QV	11 338	QW		QX	118 219	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	108 032	ØP	11 338	ØQ		ØR	119 369	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS SAGEC MEDITERRANEE						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	5 613	6P	14 625	6R	5 613	6S	14 625	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	2 381	6Y	5 000	6Z	2 381	7A	5 000	
	TOTAL III	7B	7 994	TY	19 625	TZ	7 994	UA	19 625	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7 994	UB	19 625	UC	7 994	UD	19 625	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières exceptionnelles	UE	19 625	UF	7 994				
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : SAS SAGEC MEDITERRANEE										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	32 728	UV		UW	32 728		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	3 260 730		3 260 730				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY	760		760				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	47 689		47 689				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	24 500		24 500				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 928 617		1 928 617				
	Charges constatées d'avance				VS	5 963		5 963				
TOTAUX				VT	5 300 987	VU	5 268 259	VV	32 728			
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 780		1 780							
	à plus d'1 an à l'origine	VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	178 766		178 766							
Personnel et comptes rattachés		8C	182 650		182 650							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	289 425		289 425							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	611 573		611 573							
	Obligations cautionnées	VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	86 651		86 651							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	206 203		206 203							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 953 883		1 953 883							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L	1 916 159		1 916 159							
TOTAUX		VY	5 427 091	VZ	5 427 091							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS SAGEC MEDITERRANEE
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

	Produites	Informations	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS		NS	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	O		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			NA
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	O		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		NS	
LES EFFECTIFS			NA
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRES			NA

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 6 443 365.02 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 197 602.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Néant

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Sagec Méditerranée S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Sagec Méditerranée S.A.S.
Le Louvre, 13 rue Alphonse Karr
06000 Nice
Ce rapport contient 24 pages
Référence : PL - JCL

KPMG Audit Sud-Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
d'Als-en-Provence - Bastia.

Siège social :
KPMG Audit Sud-Est
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
Capital : 200 000 €,
Code APE 6920Z
512 802 729 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 33 51 28 02 729



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Sagec Méditerranée S.A.S.

Siège social : Le Louvre, 13 rue Alphonse Karr
06000 Nice
Capital social : €.100 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A la collectivité des associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sagec Méditerranée S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la définition, comptabilisation et évaluation des immobilisations, ainsi qu'à l'amortissement et la dépréciation de celles-ci.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 24 juin 2019

KPMG Audit Sud-Est



Philippe Levert
Directeur Adjoint Côte d'Azur

BILAN ACTIF

SAS SAGEC MEDITERRANEE
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF

	Valeurs au 31/12/18			% de l'actif	Valeurs au 31/12/17	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr.	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				0.19		0.32
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	1 150.00	1 150.00				
Fonds commercial (1)	12 195.92		12 195.92		12 195.92	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				0.91		1.35
Terrains						
Constructions	14 795.28	979.22	13 816.06			
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	161 870.38	117 240.07	44 630.31		51 540.61	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				1.09		1.83
Participations	37 515.24		37 515.24		37 515.24	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	32 727.61		32 727.61		32 412.12	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	260 254.43	119 369.29	140 885.14	2.19	133 663.89	3.51
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				14.60		4.97
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)	955 057.59	14 624.67	940 432.92		189 676.49	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				81.59		90.63
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	3 260 730.23		3 260 730.23		2 571 623.21	
Autres créances (3)	2 001 566.15	5 000.00	1 996 566.15		883 575.60	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	98 787.47		98 787.47	1.53	19 485.26	0.51
Charges constatées d'avance (3)	5 963.11		5 963.11	0.09	14 569.38	0.38
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 322 104.55	19 624.67	6 302 479.88	97.81	3 678 929.94	96.49
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	6 582 358.98	138 993.96	6 443 365.02	100	3 812 593.83	100

(1) Dont droit au bail

12 195.92

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

12 195.92

BILAN PASSIF

SAS SAGEC MEDITERRANEE
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	% du passif	Valeurs au 31/12/17	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital				
dont versé : 100 000.00	100 000.00	1.55	100 000.00	2.62
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	10 000.00	5.84	10 000.00	3.42
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	366 119.58		120 430.41	
Report à nouveau	342 551.81	5.32	342 551.81	8.98
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	197 602.36	3.07	305 689.17	8.02
SITUATION NETTE	1 016 273.75	15.77	878 671.39	23.05
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 016 273.75	15.77	878 671.39	23.05
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES BIS				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 780.36	0.03	2 430.13	0.06
Emprunts et dettes financières diverses (3)	206 202.73	3.20	203 958.73	5.35
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	178 766.03	2.77	156 100.37	4.09
Dettes fiscales et sociales	1 170 299.80	18.16	1 078 839.39	28.30
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 953 883.25	30.32	177 491.58	4.66
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 916 159.10	29.74	1 315 102.24	34.49
TOTAL DETTES	5 427 091.27	84.23	2 933 922.44	76.95
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	6 443 365.02	100	3 812 593.83	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

5 427 091.27

1 780.36

2 933 922.00

2 430.13

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS SAGEC MEDITERRANEE
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/10/16 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	5 519 892	100	5 607 368	100	-87 476	-2
Montant net du chiffre d'affaires	5 519 892	100	5 607 368	100	-87 476	-2
Production stockée	862 466	16	-66 500	-1	928 966	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	4 441		5 192		-751	-14
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	42 457	1	35 820	1	6 637	19
Autres produits			138 222	2	-138 222	-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 429 256	116	5 720 102	102	709 153	12
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 619 924	47	1 423 608	25	1 196 317	84
Impôts, taxes et versements assimilés	128 027	2	121 030	2	6 997	6
Salaires et traitements	2 270 408	41	2 520 209	45	-249 800	-10
Charges sociales	1 035 957	19	1 127 803	20	-91 846	-8
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	11 338		30 401	1	-19 064	-63
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	19 625		7 994		11 631	145
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	6 085 279	110	5 231 044	93	854 235	16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	343 976	6	489 058	9	-145 081	-30
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré	15 383		28 734	1	-13 351	-46

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

SAS SAGEC MEDITERRANEE
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/10/16 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	48 688	1	7 596		41 092	541
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	48 688	1	7 596		41 092	541
RÉSULTAT FINANCIER	-48 688	-1	-7 596		-41 092	541
RÉSULTAT COURANT avant impôts	279 906	5	452 728	8	-172 822	-38
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	4 711		1 619		3 093	191
Sur opérations en capital			41 500	1	-41 500	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 711		43 119	1	-38 407	-89
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	8 812		44 682	1	-35 870	-80
Sur opérations en capital			12 636		-12 636	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 812		57 318	1	-48 506	-85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 100		-14 199		10 099	-71
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	78 203	1	132 840	2	-54 637	-41
TOTAL DES PRODUITS	6 433 967	117	5 763 221	103	670 746	12
TOTAL DES CHARGES	6 236 365	113	5 457 532	97	778 833	14
Bénéfice ou Perte	197 602	4	305 689	5	-108 087	-35

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 6 443 365.02 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 197 602.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 et 20 ans
- Matériels et outillages	3 et 5 ans
- matériel de transport	5 ans

STOCKS

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS SAGEC MEDITERRANEE
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	13 346	
	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.		14 795
CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	88 799	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers		2 198 1 250
			66 573 3 050	
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
		TOTAL	158 422	18 243
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		37 515	
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		32 412	315
		TOTAL	69 927	315
TOTAL GENERAL			241 696	18 559

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		13 346	
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons			14 795
CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers		88 799	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers		2 198 67 823 3 050	
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
		TOTAL		176 666	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			37 515	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			32 728	
		TOTAL		70 243	
TOTAL GENERAL				260 254	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS SAGEC MEDITERRANEE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 150			1 150
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.		979		979
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
	Inst. générales agencem. amén.	65 475	5 115		70 591
Autres immob. corporelles	Matériel de transport		166		166
	Mat. bureau et informatiq., mob.	41 407	5 077		46 483
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	106 882	11 338		118 219
	TOTAL GENERAL	108 032	11 338		119 369

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
AMORTISSABLES	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS SAGEC MEDITERRANEE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

PATRIMONIA - - 100 000 37.50 37 500 37 500 96 203 -41 023

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (5 B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS SAGEC MEDITERRANEE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au § A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (9)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
			Brute	Nette				

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Isacompta - ANXBLEB - Fiscal -

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

ACTIF CIRCULANT

SAS SAGEC MEDITERRANEE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	32 728		32 728
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	3 260 730	3 260 730	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	760	760	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	47 689	47 689	
	Etat & autres	24 500	24 500	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 928 617	1 928 617	
	Charges constatées d'avance	5 963	5 963	
TOTAUX		5 300 987	5 268 259	32 728
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SAS SAGEC MEDITERRANEE
Du 01/01/2018 au 31/12/2018
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
MONTANT

Exploitation

5 963

Financières

Exceptionnelles

TOTAL
5 963
PRODUITS À RECEVOIR
PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN
MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

3 249 090

Autres créances

Disponibilités

TOTAL
3 249 090

CAPITAUX PROPRES

SAS SAGEC MEDITERRANEE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	010
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	10 000	010

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS SAGEC MEDITERRANEE
Du 01/01/2018 au 31/12/2018
ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine	1 780	1 780		
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	178 766	178 766		
Personnel & comptes rattachés	182 650	182 650		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	289 425	289 425		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	611 573	611 573		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	86 651	86 651		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	206 203	206 203		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 953 883	1 953 883		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 916 159	1 916 159		
TOTAUX	5 427 091	5 427 091		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SAS SAGEC MEDITERRANEE
Du 01/01/2018 au 31/12/2018
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 916 159
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 916 159

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	2 992
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 883
Dettes fiscales et sociales	353 481
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	960
TOTAL DES CHARGES À PAYER	383 316

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le CICE s'élève à 34 247 €.

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 297 057.78 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1.57 %
Table de mortalité INSEE 2017

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société	1 301 500					1 301 500
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	1 301 500					1 301 500

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
TOTAL	1 301 500			1 301 500

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

SAS SAGEC MEDITERRANEE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		

TB RÉSULTATS SUR 5 ANS

SAS SAGEC MEDITERRANEE
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 01/18 au 12/18	Exercice 10/16 au 12/17	Exercice 10/15 au 09/16	Exercice 10/14 au 09/15	Exercice 10/13 au 09/14
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 519 892	5 607 368	4 274 862	3 111 090	3 687 782
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	298 774	464 124	112 469	180 369	14 442
Impôts sur les bénéfices	78 203	132 840	42 251	4 749	2 619
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net (C)	197 602	305 689	119 946	37 216	34 103
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	22 968	25 595	-49 728	138 403	-22 279
Résultat distribué (D)	60 000		30 000	10 000	10 000
III - Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	29.88	46.41	11.25	18.04	1.44
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations provisions	22.06	33.13	7.02	17.56	1.18
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	19.76	30.57	11.99	3.72	3.41
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)	6.00		3.00	1.00	1.00
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	38	37	32	20
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 270 408	2 520 209	1 776 019	1 551 789	1 569 970
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	1 035 957	1 127 803	783 242	681 388	689 256